

## **LA GESTION DE L'EAU EN CATALOGNE : EXPÉRIENCE DE LA SÉCHERESSE DE 2007-2008 ET SOLUTIONS POUR L'AVENIR**

Au xx<sup>e</sup> siècle, traditionnellement, les politiques et les plans de gestion des ressources en eau étaient caractérisés par une augmentation constante de la disponibilité des ressources pour tous les usages. Cette stratégie, qui définit l'eau comme un produit commercial disponible indéfiniment, ne tient pas compte du fait que l'eau est une ressource finie qui repose sur un équilibre fragile. Dès 2004, le Gouvernement catalan a mis en place une nouvelle stratégie, afin d'atteindre les objectifs stipulés dans les directives européennes, parmi lesquelles, la directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE (ou DCE) revêt une importance particulière.

En Catalogne, la mise en œuvre de la DCE a abouti à l'instauration d'un nouveau modèle de planification pour les ressources en eau, qui suppose une modification des politiques traditionnelles en la matière. Priorité est accordée à la restauration environnementale, à la qualité de l'eau et à la garantie d'approvisionnement, selon des critères d'efficacité d'utilisation, d'économie d'eau, de participation du public au processus de prise de décision et de récupération des coûts afférents au cycle de l'eau. La stratégie promue par l'Agence catalane de l'eau (ACA) s'appuie sur une série de mesures destinées à contrôler la demande en eau ; mesures qui comprennent des économies d'eau, une meilleure efficacité dans l'utilisation de l'eau, la réutilisation de l'eau, la reconstitution des nappes phréatiques et le dessalement. Cette série de mesures est compatible avec le principe d'une gestion durable de l'eau aux plans environnemental, économique et social. Le principe du caractère durable pour l'environnement vise à l'instauration d'un bon statut écologique (BSE) — statut chimique et quantitatif des masses d'eau. L'atteinte d'un BSE assure la bonne qualité des ressources en eau, c'est-à-dire la garantie de la quantité de la ressource et donc la disponibilité de l'eau pour la consommation humaine et les autres usages. La durabilité économique est déterminée par la récupération adéquate du coût du cycle de

l'eau : coût de la ressource, coût environnemental et coût des services. La durabilité au plan social est fondée sur la participation des citoyens et des parties prenantes dans le processus de décision, de sorte que les modèles utilisés pour la planification soient le fait d'un consensus entre les différents acteurs du cycle de l'eau.

La Catalogne a une superficie de 31 930 km<sup>2</sup>. Dans la région, l'administration de l'eau est partagée entre le ministère espagnol de l'Environnement et le Gouvernement catalan. Dans cette région, la répartition de la population et la demande en eau sont assez déséquilibrées. La population des bassins internes de la Catalogne (CIC) est de 6,71 millions d'habitants et la demande en eau, de 1 138 hm<sup>3</sup>/an. Dans cette partie de la Catalogne, l'ACA a pleine autorité en matière d'administration de l'eau et est responsable de chaque élément du cycle de l'eau. Le reste de la région, appelé bassin de l'Ebre catalan, couvre une superficie de 15 330 km<sup>2</sup> pour une population de 700 000 habitants et une demande en eau de 1 827 hm<sup>3</sup>/an, essentiellement consacrée aux usages agricoles. Dans cette partie de la région, le Gouvernement espagnol exerce l'autorité conjointe sur le cycle de l'eau. En résumé, l'existence de cette division au milieu du territoire représente un facteur important pour l'avenir de la gestion des ressources en eau en Catalogne. L'un des principaux problèmes est la rareté de la ressource.

L'épisode de sécheresse qui a sévi en 2007-2008 a été le plus dur enregistré depuis 67 ans. La sécheresse provenait d'une diminution constante des précipitations, qui avait débuté au deuxième semestre 2004. Cet épisode a conduit la *Generalitat de Catalunya* à adopter un décret d'urgence sur la sécheresse, entré en vigueur le 3 avril 2007. Du fait de la persistance de cette sécheresse, le décret fut renforcé par un autre, fin 2007. Si ces décrets édictent des mesures à caractère extraordinaire pour faire face à l'urgence de la situation, ils prévoient également des mesures structurelles et à long terme, destinées à réduire les risques futurs et la vulnérabilité du système. Cette stratégie conduit à la mise en place de deux types de mesures, celles qui concernent les infrastructures dites « directes », destinées à apporter quantité et flexibilité au système (dessalement, réutilisation, interconnexion des réseaux) et celles qui touchent les infrastructures « indirectes », susceptibles d'améliorer la qualité de ces ressources (usines de traitement des eaux, flux écologiques, protection contre les inondations, restauration des lits des fleuves et des milieux forestiers et terres humides, riverains). Ce train de mesures implique un investissement de 7 523M € d'ici 2015 ; investissement qui sera assuré par un nouveau modèle financier fondé sur la récupération des coûts auprès de tous les usagers, l'application du principe « pollueur — payeur »,

ainsi que par d'autres fonds provenant du Gouvernement espagnol (en application du Statut d'autonomie de la Catalogne). Cette stratégie a pour but de veiller à la réalisation des objectifs de la DCE à l'horizon 2015 et d'assurer la disponibilité de l'eau pour satisfaire la demande d'ici 2025.

Lorenzo GALBIATI

Chef de la Directive de l'Eau de l'Agence de l'Eau de Catalogne